



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 mars 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M^{me} Laura Manzoni (EàG) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Hubler au nom du groupe Ensemble à Gauche, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Marlène Voutat (EàG), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mil vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 mars 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Vincent Vouillamoz (CPV) en qualité de suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Vouillamoz. au nom du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Stéphanie Mooser (CPV), comme suppléante de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mil vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 mars 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/51 de la Municipalité, du 5 décembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 22'400'000.- pour permettre le financement de la part de la Commune de Lausanne à l'Interface multimodale de la place de la Gare et les mesures d'accompagnement, incluant les études, la communication et l'animation durant les phases des chantiers de la gare de Lausanne, en particulier de mettre à disposition du public (particuliers et entreprises), via une page internet spécifique, les calendriers, à jour, des travaux d'importance tels que ceux liés à la Gare de Lausanne ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Secrétariat général et cadastre, rubrique n° 4100.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4100.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées ainsi que les recettes issues du remboursement partiel des frais d'étude déjà financées par la Ville ;
5. de balancer les dépenses relatives au présent projet enregistrées sur les crédits d'étude n° 4100.582.860 et n° 4100.582.861 ainsi que du compte d'attente n° 1930.581.443 ouverts pour couvrir les frais d'étude et honoraires préliminaires, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mil vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe:



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 mars 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/53 de la Municipalité, du 19 décembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- pour la création de zones de baignade naturelles ;
2. de balancer le compte d'attente n° 2200.581.284 ouvert pour couvrir les frais d'études et de créations par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1, par la rubrique 2200.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'économie ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 2200.390 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'économie.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 mars 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « *Pour favoriser le développement des postes à deux – job-sharing ou top-sharing – et du télétravail à la Ville* »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mil vingt.

La présidente :

La secrétaire suppléante :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 mars 2020

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « *Les habitants des zones foraines de la commune de Lausanne demandent l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics (Mobilis) tels qu'appliqués aux habitants de la Ville de Lausanne et à ceux des communes de l'agglomération lausannoise* »
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mil vingt.

La présidente :

La secrétaire suppléante :



EX TRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 mars 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation de M. Benoît Gaillard : « *Ecoquartier des Plaines-du-Loup : point de situation sur le contracting* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que les projets de fourniture d'énergie thermique renouvelable par les SIL soient financés solidairement et non pas par les seuls utilisateurs concernés. »

et la résolution de M. Vincent Vouillamoz (CPV), disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique l'avant-projet ainsi que les contrats de contracting qui engagent les SIL aux Plaines-du-Loup. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trois mars deux mil vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :

